

Accueil de Loisirs Lou Loubatou  
Le Bourg 19330 Chanteix  
07.86.20.21.27  
[clsh.louloubatou@orange.fr](mailto:clsh.louloubatou@orange.fr)

## BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION VACANCES DE PRINTEMPS 2024

Nom/Prénom de(s) l'enfant(s) : .....  
Age(s) : .....  
Adresse : .....  
Tel : ..... Port : .....

Semaine du 15 au 19 avril 2023		Semaine du 22 au 26 avril 2024	
LUNDI 15 AVRIL		LUNDI 22 AVRIL	
MARDI 16 AVRIL		MARDI 23 AVRIL	
MERCREDI 17 AVRIL		MERCREDI 24 AVRIL	
JEUDI 18 AVRIL		JEUDI 25 AVRIL	
VENDREDI 19 AVRIL		VENDREDI 26 AVRIL	

(Cochez la case où votre(s) enfant(s) sera présent au centre)

Ce bulletin est **OBLIGATOIRE** pour le bon fonctionnement du centre et surtout pour prévoir le nombre de repas et l'encadrement des enfants.

**Plage d'Accueil à respecter impérativement 7h30-9h10 et 17h-18h30**

Si les jours de présence de vos enfants à l'accueil de loisirs ne sont pas respectés, une pénalité correspondant à 50% du prix de journée

vous sera facturée à la fin du séjour, sauf:

- *Sur présentation d'un certificat médical*
- *Ou avoir prévenu le directeur une semaine à l'avance*

**Prévoir un sac à dos avec 1 gourde, 1 casquette et un habit pour la pluie.**

**A retourner pour le Mardi 9 avril 2024 (matin)**

**Je vous rappelle que le dossier doit être**

**complet au 1er jour de présence de votre enfant.**

Accueil de Loisirs Lou Loubatou  
Le Bourg 19330 Chanteix  
07.86.20.21.27  
[clsh.louloubatou@orange.fr](mailto:clsh.louloubatou@orange.fr)

## BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION VACANCES DE PRINTEMPS 2024

Nom/Prénom de(s) l'enfant(s) : .....  
Age(s) : .....  
Adresse : .....  
Tel : ..... Port : .....

Semaine du 15 au 19 avril 2023		Semaine du 22 au 26 avril 2024	
LUNDI 15 AVRIL		LUNDI 22 AVRIL	
MARDI 16 AVRIL		MARDI 23 AVRIL	
MERCREDI 17 AVRIL		MERCREDI 24 AVRIL	
JEUDI 18 AVRIL		JEUDI 25 AVRIL	
VENDREDI 19 AVRIL		VENDREDI 26 AVRIL	

(Cochez la case où votre(s) enfant(s) sera présent au centre)

Ce bulletin est **OBLIGATOIRE** pour le bon fonctionnement du centre et surtout pour prévoir le nombre de repas et l'encadrement des enfants.

**Plage d'Accueil à respecter impérativement 7h30-9h10 et 17h-18h30**

Si les jours de présence de vos enfants à l'accueil de loisirs ne sont pas respectés, une pénalité correspondant à 50% du prix de journée

vous sera facturée à la fin du séjour, sauf:

- *Sur présentation d'un certificat médical*
- *Ou avoir prévenu le directeur une semaine à l'avance*

**Prévoir un sac à dos avec 1 gourde, 1 casquette et un habit pour la pluie.**

**A retourner pour le Mardi 9 avril 2024 (matin)**

**Je vous rappelle que le dossier doit être**

**complet au 1er jour de présence de votre enfant.**